
Programme de Formation

Echafaudage de pied (R408) - Formation agréée CARSAT/INRS (dép 24) : monter, utiliser et réaliser la vérification journalière

Organisation

Durée : 21 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Objectifs pédagogiques

- Se situer et être acteur de la prévention
- Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant
- Réaliser les vérifications journalière d'un échafaudage de pied
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité



Public visé

Toute personne appelée à monter, démonter et réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage.



Prérequis

- Validation de l'aptitude médicale au poste et au travail en hauteur sans restriction au port de charge-
- Validation de l'expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages de pied (utilisation et/ou montage)
- Validation d'une formation à l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur (Travail en Hauteur) (fournir l'attestation de formation)
- Maîtrise de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et schémas), des mathématiques élémentaires et de la lecture courante de plans
- Compréhension orale et écrite (français) nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et schémas)



Description

- Les enjeux de la prévention
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs
- La prévention des risques : signaler les situations dangereuses / communiquer - rendre compte
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- L'exploitation de la notice du fabricant La préparation du montage
- Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité
- La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage
- Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent



Modalités pédagogiques

Méthode active et formatives





Moyens et supports pédagogiques

Exposés, apports théoriques, mises en situations pratiques 60% de pratique, montage de 2 types d'échafaudages de pied différent

Plateforme technique agréée CARSAT/INRS



Modalités d'évaluation et de suivi

Tests théoriques et pratiques

Si réussite aux épreuves : attestation de formation et de compétence permettant la délivrance par l'employeur d'une attestation professionnelle de compétences (habilitation)

L'article R4323-3 du Code du travail précise que : « La formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements. »

Remise à niveau recommandée par le SFECE tous les 5 ans

Si échec aux épreuves : attestation de formation et possibilité de valider des compétences d'un niveau inférieur (ex. : Utilisateur)



Sanction

Attestation de formation, attestation de réussite et de compétence



Informations complémentaires

Equipements professionnels Individuel obligatoires :

chaussures de sécurité, casque, harnais de sécurité et gants



Informations Accessibilité

Pour toute personne en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter.

Référente handicap : Mme Héloïse DENIS : 06 61 01 43 43 – denish@nelleaquitaine.ifrb.fr

Taux de satisfaction 2023 : 99 % des stagiaires ont été satisfaits de nos formations et de nos formateurs

Taux de réussite 2023 : 97 % des stagiaires ont atteint les objectifs des formations